

## Bâtir un système d'éducation solide

### Le gouvernement provincial annonce la date des élections des conseils scolaires

Le 22 novembre 2016, les électeurs admissibles de toute la province pourront voter en vue d'élire les conseillers du Newfoundland and Labrador English School Board et du Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador.

« Notre gouvernement s'est engagé à tenir les élections des conseils scolaires dans les 12 mois suivant son arrivée au pouvoir. Je suis très heureux que nous puissions mettre ce processus en œuvre. Les conseillers qui seront élus pour représenter l'English School Board et le Conseil scolaire francophone provincial joueront des rôles essentiels dans le façonnage de notre système d'éducation et, au final, de l'avenir de nos élèves et de la province. J'encourage les gens à poser leur candidature, et je souhaite que, le 22 novembre, tous les électeurs admissibles prennent le temps d'aller aux urnes et se prononcent sur l'éducation à Terre-Neuve-et-Labrador. »

- *L'honorable Dale Kirby, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance*

#### Newfoundland and Labrador English School Board

Il s'agit des premières élections depuis le regroupement, en 2013, des quatre anciens conseils scolaires. Pour l'élection des conseillers de ce conseil, dix-sept zones électorales assurent une représentation régionale à l'échelle de la province.

#### Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador

Il s'agit de la première fois où l'on aura recours au scrutin direct pour élire les membres du Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador. Au cours des élections précédentes, un parent de chaque élève des écoles de français langue première élisait les membres du conseil de chaque école, qui élaient ensuite les conseillers du Conseil scolaire. Pour cette élection et les élections subséquentes, auront droit de vote les ayants droit en vertu de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* qui résident dans la province. Ils voteront selon trois zones électorales, ainsi que pour trois postes pour l'ensemble du territoire, ce qui mènera à l'élection de neuf conseillers : deux du Labrador; deux de la région du centre et de l'Ouest; deux de la région de l'Est; et trois sans affectation géographique particulière.

#### Qui a le droit de vote?

*Newfoundland and Labrador English School District*

- Personne de 18 ans et plus;
- Citoyen canadien;

- Résident régulier de la zone électorale du conseil scolaire.

#### *Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador*

- Personne de 18 ans et plus;
- Citoyen canadien;
- Résident régulier de la zone électorale du conseil scolaire;
- Personne qui satisfait à l'un des critères énumérés ci-après :
  - personne dont la première langue apprise et encore comprise est le français;
  - personne qui a reçu son instruction au niveau primaire dans un programme de français langue première au Canada;
  - personne qui est le parent d'un enfant qui reçoit ou a reçu son instruction primaire ou secondaire au Canada dans un programme de français langue première.
- Pour pouvoir voter, un électeur du Conseil doit également confirmer par écrit, le jour de l'élection, qu'il est admissible à le faire.

#### **Dates importantes**

Ouverture de la période des mises en candidature : lundi 24 octobre 2016

Fin de la période des mises en candidature : vendredi 28 octobre 2016

Jour d'élection : mardi 22 novembre 2016

**« La dernière élection au sein des conseils scolaires anglophones, qui a eu lieu en 2009, a connu un taux de participation très faible de moins de trois pour cent. Les conseils scolaires supervisent les activités et l'organisation de notre système scolaire, de la maternelle à la douzième année. Les conseillers scolaires jouent un rôle important, et je suis d'avis que les résidents et les élèves de notre province méritent d'être représentés par des personnes compétentes qui défendent leurs droits et travaillent en leur nom. »**

*- Ministre Kirby*

De plus amples renseignements sur ces élections seront fournis régulièrement. Pour en savoir plus sur les élections, les électeurs admissibles, le rôle des conseillers, les zones d'administration, les nominations ou pour obtenir des renseignements généraux, rendez-vous au [www.schoolboardelectionsnl.ca/fr/](http://www.schoolboardelectionsnl.ca/fr/).

#### **FAITS EN BREF**

- Le 22 novembre 2016, les électeurs admissibles de toute la province pourront voter en vue d'élire les conseillers du Newfoundland and Labrador English School Board et du Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador.
- Il s'agit des premières élections au sein du Newfoundland and Labrador English School Board depuis le regroupement, en 2013, des quatre anciens conseils scolaires.
- La dernière élection au sein des conseils scolaires anglophones remonte à 2009.
- Il s'agit de la première fois où l'on aura recours au scrutin direct pour élire les membres du Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador.
- Pour de plus amples renseignements, rendez-vous au [www.schoolboardelectionsnl.ca/fr/](http://www.schoolboardelectionsnl.ca/fr/).

Renseignements aux médias :

Blair Medd

Directeur des communications

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

709-729-0048, 631-8465

[blairmedd@gov.nl.ca](mailto:blairmedd@gov.nl.ca)

2016-08-16